



# L'écho des CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques

Décembre 2017

N° 59

## SOMMAIRE

- Editorial : .....	1	- Sugiton, 10 ans après, bilan .....	15
- Rejets urbains de Cortiou qui perdurent. ....	4	- VTTistes et autres engins roulants. ....	16
- Menace de bétonisation de la friche industrielle Legré Mante. ....	7	- Risques incendies dans les calanques. ....	17
- B.U.S. et tram, l'engorgement ? .....	9	- Alerte aux plantes envahisseuses. ....	19
- Braconniers dans le Parc National .....	11	- Vaufrèges, des bâtiments fantômes. ....	20
- Recul des plages ; une solution proposée par Alain Matési (Géocorail). ....	12	- Site archéologique de la Corderie sacrifié au béton et au fric. ....	23
- L'intrigante Janthine. ....	13	- A la devanture du libraire. ....	30
		- Adhésion. ....	31

*UCL, en ouvrant son magazine aux auteurs amis, leur laisse la responsabilité de leurs contributions.*

## EDITORIAL

### Les scandales continuent !



### Calanques empoisonnées durablement.

Joyau incomparable et richesse exceptionnelle de notre patrimoine national, les calanques méritent amplement leur statut de Parc National. Cependant, dès sa création en 2012, le parc s'est trouvé légataire, dans sa partie marine, d'un double héritage empoisonné : les rejets des déchets industriels de l'usine d'alumine de Gardanne et des effluents pollués de l'agglomération marseillaise. Une telle situation est en porte à faux et donc intolérable avec ce label de haute protection. Aussi est-il d'une extrême urgence de supprimer ce double empoisonnement majeur de la vie marine du parc.

D'après les informations disponibles, le parc national terrestro-marin aurait été créé à condition de donner une **priorité absolue** à la suppression de ces rejets polluants. Il ne semble pas que l'on en prenne le chemin. Le rejet des boues rouges a bien été arrêté le 31 décembre 2015, mais il a été remplacé par celui des effluents liquides sortant des filtres presse de l'usine de Gardanne et qui sont encore plus pernicious pour le parc que les boues rouges. Ce rejet a même bénéficié de l'autorisation scandaleuse du Conseil Scientifique du PNC et de la bénédiction d'une série d'autorités dites responsables (cf. Echo des Calanques n° 576) !

Mais l'Etat souverain a mis en place une **Commission de Suivi du Site** (CSS). Le Ministre en charge de l'environnement, Nicolas Hulot, l'a même perfectionnée en la scindant en deux sous-commissions (terre et mer) ! Ainsi les Marseillais peuvent être rassurés, on suit, pas à pas, la pollution des calanques et la situation devrait être améliorée dans 6 ans. On applaudit même lorsque l'industriel informe la CSS d'une légère diminution de la pollution rejetée. Il ne faudrait cependant pas croire qu'à l'échéance le rejet en mer ne sera plus toxique. L'arrêté préfectoral est très clair là-dessus. Les 6 paramètres de pollution sur lesquels travaille l'industriel, seront ramenés en dessous des normes, mais non pas supprimés. Ils s'ajouteront encore aux autres polluants contenus dans le rejet (82 au total, une bagatelle !). Certains pensent encore qu'une telle situation sera supportable. Il n'en est rien. On a à faire à des substances rémanentes, c'est-à-dire indestructibles (non ou peu dégradables), qui s'accumuleront par apports continus. **L'impact sur la flore et la faune** est encore aggravé par la con-

centration des polluants le long des chaînes alimentaires et aussi par addition avec les autres apports polluant (ceux de Cortiou et de l'Huveaune notamment) et la charge des eaux méditerranéennes.

A ce rejet industriel s'ajoute, en effet, celui tout aussi **massif et toxique de Cortiou**, aboutissement, au cœur des calanques, des effluents insuffisamment traités qui sortent de la station d'épuration de Marseille. Les inventaires ont montré, là encore, une situation bio-toxique déplorable par les mêmes phénomènes additionnels et de concentrations biologiques.

Pourtant les **solutions sont simples** pour arrêter définitivement ces rejets industriels et urbains. Il suffirait de mettre en place une unité de dépollution totale des effluents industriels et de doter la station Géolide de traitements tertiaires de finition. Les techniques existent et elles ont fait leur preuve. Les eaux épurées serviraient, par recyclage, à lutter contre la sécheresse et la raréfaction de l'eau qui a commencé avec le réchauffement climatique, notamment dans certains départements, comme celui du Var. Seules manquent la volonté politique et la prise de conscience que des volets financiers, qui existent, devraient être consacrés en priorité à de tels objectifs de santé publique.

Nous ne reviendrons pas sur les péripéties qui ont marqué nos actions contre les rejets industriels de la société Alteo ; elles ont fait l'objet du précédent Echo des Calanques (n° 57). Par contre nous avons réservé un chapitre aux derniers développements de nos négociations avec la métropole, pour éradiquer les rejets urbains ; échéance qui nous paraît encore bien lointaine !

## Frénésie de bétonisation.

UCL s'est également positionnée contre la **frénésie de bétonisation** à outrance des aménageurs de tous poils et de leurs alliés politiques, administratifs et municipaux, sans respect des valeurs patrimoniales. Fidèle à ses engagements, UCL a ainsi apporté son soutien aux associations, CIQ, riverains, Marseillais et leurs amis, cette multitude qui s'oppose avec fermeté au **saccage** du patrimoine naturel et culturel de la cité phocéenne.

La **friche industrielle de l'ancienne usine Légré-Mante** est particulièrement emblématique de ces menaces. Depuis de nombreuses années les habitants du quartier, les CIQ et les associations, notamment le Comité Santé Littoral Sud, réclament une dépollution totale des dépôts de déchets indus-

triels, lesquels menacent la santé de la population ! A cela s'ajoute une convoitise sans cesse renouvelée des promoteurs. Fort heureusement une opposition farouche à toute construction, allant même jusqu'à saisir l'autorité judiciaire, a permis, jusqu'ici, de faire capoter tous les projets de construction. La menace paraît s'aggraver, avec l'arrivée d'une société suisse, Ginkgo Advisor, nouveau propriétaire de la friche, et son support marseillais, la Société Française des Produits Tertiaires Mante (SFPT). Il est plus que jamais vital de serrer les rangs entre les CIQ, les associations, la population afin de garder le caractère villageois de ce quartier aux portes du parc national des calanques, en créant un espace ludique et culturel,

exempt de tout béton, conformément au projet présenté par notre association. (Echo des Calanques n° 56).

Une autre menace de bétonisation défraye actuellement la chronique. On vient de découvrir, par on ne sait quel miracle, un **site archéologique dans le quartier de la Corderie**, dont les origines remontent à 26 siècles. Il constitue un jalon historique d'une exceptionnelle valeur du lointain passé de la cité phocéenne. Or, il est question de l'ensevelir en grande partie sous un immeuble, avec l'accord d'autorités locales et nationales. Est-il tolérable de privilégier les intérêts financiers d'un promoteur

peu lesté de scrupule au détriment d'un des plus précieux trésors témoins du commencement de Massilia ! Nous avons consacré un long chapitre à ce scandale marseillais qui est dénoncé par le CIQ de la Corderie, le collectif « Laisse béton », l'association CAS7, les riverains et de si nombreux Marseillais ! Le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, et la ministre de la culture, Françoise Nyssen ont été interpellés par une lettre ouverte solennelle, dont les médias n'ont pas assuré la diffusion, montrant par là un blocage total et autoritaire de l'information !

## Un combat sans repos !

Les valeurs environnementales, culturelles, historiques et de qualité de vie de la cité phocéenne subissent une pression et une dégradation sans précédent. Y faire face mobilise chacun des administrateurs de notre association quelquefois au-delà de nos possibilités, en prenant même jusqu'à nos heures de sommeil ! C'est une des raisons pour lesquelles nous faisons appel à nos adhérents pour constituer un « **Groupe d'intervention (GI)** ». Avec l'aide de ce GI, UCL pourra être encore plus efficace et représentée lors des manifestations, rassemblements et réunions. On pourra aussi lui confier certaines enquêtes pour disposer d'une

information la plus large que possible. Nous espérons vous voir nombreux vous engager à nos côtés. Pour l'instant nous n'avons reçu la réponse de seulement deux candidats. Nous avons besoin de votre aide, rejoignez-nous.

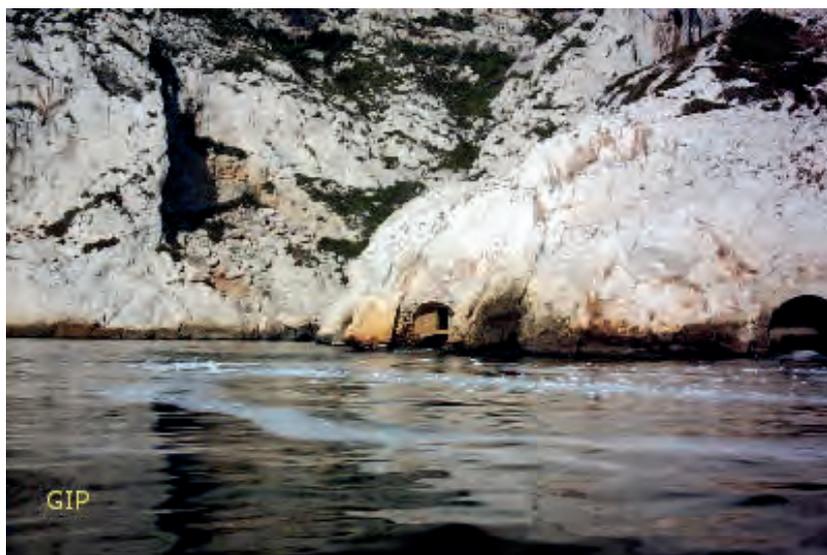
Nous tenons enfin à exprimer ici nos remerciements les plus chaleureux à tous nos adhérents et sympathisants et aussi à toutes ces associations, CIQ et autres groupements amis, au nombre de plus d'une quarantaine, pour leur aide efficace, généreuse et précieuse, dans les moments les plus difficiles de nos actions, **alliance massive qui fait notre force.**



Au seuil de l'an nouveau, les membres du Conseil d'Administration se joignent à moi pour vous adresser nos souhaits les plus chaleureux de bonne et heureuse année. **Puisse 2018 voir se concrétiser nos aspirations les plus fortes de sauvetage et de sauvegarde de nos chères calanques et des autres trésors du patrimoine marseillais.**

Henry Augier, président.

## Rejets urbains polluants à Cortiou, au cœur des calanques.



La station d'épuration « Géolide » de Marseille a été construite en 1987 sur la base d'un traitement primaire physico-chimique. Elle a été complétée, en 2008 (20 ans après !) par un traitement secondaire biologique. Bien que répondant aux normes européennes, Géolide évacue des eaux encore chargées en polluants parmi les plus redoutables pour leur toxicité et leur persistance et qu'on ne peut accepter dans un parc national.

### Négociations en cours.

Nous avons donc interpellé le nouveau président de la Métropole, Mr. Jean Claude Gaudin à ce sujet. Il nous a été répondu de nous mettre en relation avec Mr. Roland Giberti vice-président de la Métropole et Mr Jean-Marc Mertz, Directeur général adjoint eau et assainissement de la Métropole. Ce que nous avons fait.

Lors des premières réunions du 2 août 2016 et du 25 octobre 2016, nous sommes tombés d'accord sur l'échéancier suivant :

1. Disposer d'un bilan qualitatif et quantitatif de la charge polluante résiduelle des effluents à leur sortie de Géolide ; ce qui a été fait. Par ailleurs, lors de la réunion du Conseil scientifique de la Métropole du 11 décembre 2017, il a été décidé de compléter cette liste par l'identification et le

dosage des perturbateurs endocriniens et substances apparentées.

2. Définir, avec l'aide de groupes de rang international, spécialisés dans le traitement des eaux usées, les techniques à mettre en place pour doter Géolide d'un traitement tertiaire de finition, en vue de la suppression du rejet dans les calanques et recyclage des eaux dépolluées.
3. Sur ces bases, rechercher les sources de financement nécessaires à cet objectif.

La société ARISTOT, d'envergure internationale et spécialisée dans ce domaine, a été présentée par UCL et acceptée par les représentants de la Métropole. Elle va aider dans les démarches (2) et (3).

## Ce que charrient encore les effluents de Cortiou.



L'exutoire de Cortiou contient encore un grand nombre de polluants qui n'ont pas été éliminés par la station d'épuration de Marseille. Ces substances sont non seulement indestructibles par les procédés physico-chimiques et biologiques employés mais elles se signalent aussi par leur grande toxicité et leur accumulation continue dans la zone du rejet.

La compilation des travaux récents et en cours permet d'avoir une idée précise sur l'ampleur et la dangerosité du rejet de Cortiou sur la biosphère marine, au niveau du littoral et au large :

- **Détergents.**

Les données officielles indiquent que la station d'épuration de Marseille éliminerait de l'ordre de 85 % de la charge totale en détergents. Ce taux signifie que les 15 % restant sont des tensio-actifs résistants aux traitements de l'usine de dépollution. Ils sont appelés tensioactifs « durs », car leur structure chimique les rend difficilement biodégradables. A cause de ce pouvoir de survie, ils ne cessent de s'accumuler proportionnellement aux rejets continus des effluents. Le pouvoir toxique de ces substances est considérable. Elles brûlent les feuilles de posidonies et détériorent les branchies des poissons et de la plupart des autres animaux marins à respiration branchiale.

- **Hydrocarbures.**

L'exutoire de Cortiou rejette de nombreux hydrocarbures parmi lesquels les hydrocarbures aromatiques polycycliques sont les plus abondants. Il s'agit notamment du naphthalène, du fluorène, du phénanthrène, de l'anthracène et du benzo[a]pyrène. Ces hydrocarbures ont été identifiés et dosés dans les sédiments et dans les moules à Cortiou :

- Naphthalène : jusqu'à 37 µg/kg dans les moules.
- Fluorène : jusqu'à 10 µg/kg dans les sédiments et 7,6 µg/kg dans les moules.
- Phénanthrène : jusqu'à 10 µg/kg dans les sédiments et 5,7 µg/kg dans les moules.
- Anthracène : jusqu'à 152 µg/kg dans les sédiments et 5,30 µg/kg dans les moules.
- Benzo[a]pyrène : jusqu'à 1500 µg/kg dans les sédiments et 2,6 µg/kg dans les moules.

Est-il nécessaire de rappeler que ces hydrocarbures sont toxiques pour la flore et la faune marines et que le benzo[a]pyrène est mutagène ?

- **Alkylphénols-polyéthoxydes.**

Les alkylphénols-polyéthoxydes contenus dans les effluents rejetés à Cortiou dérivent des alkylphénols polyéthoxylates (APnEO), agents nettoyants non ioniques assez largement utilisés. Ils sont présents aussi bien dans la phase particulaire que la phase dissoute et également dans les sédiments. La dégradation des APnEO dans les stations d'épuration conduit à la formation de plusieurs métabolites plus résistants et plus toxiques. Ils ont révélé des activités oestrogéniques chez les poissons et notamment une inhibition du développement des testicules et une féminisation par apparition d'ovaires

- **PCBs (Polychlorobiphényles).**

Seuls les congénères 101, 138 et 153 ont été recherchés. Tous les échantillons sont contaminés par les PCBs. Les concentrations les plus fortes vont jusqu'à 400 µg/kg dans les sédiments et 35 µg/kg dans les moules. L'exposition chronique aux PCBs, même à faibles doses, est responsable de nombreux dysfonctionnements chez les animaux de laboratoire et les organismes marins. Signalons notamment des perturbations de l'appareil digestif (effets hépatotoxiques graves), de l'appareil respiratoire, du système endocrinien, de l'appareil cardiovasculaire, de l'appareil neurologique et sensoriel. Ils abaissent l'immunité naturelle et se signalent encore par leurs effets tératologiques et cancérogènes.

- **Métaux.**

Les travaux récents ont révélé la présence de nombreux métaux dans la zone de rejet des effluents de Cortiou et au-delà : argent, cadmium, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc. Les taux pour le mercure s'échelonnent jusqu'à une valeur maximale de 8,7 mg/kg dans les sédiments et la pollution s'étend jusqu'à l'île Maïre, avec un pic à 1,4 mg/kg. Les teneurs en cadmium s'élèvent jusqu'à 7,66 mg/kg dans les sédiments et 1 mg/kg dans les moules. Les concentrations en plomb sont très fortes, jusqu'à 575 mg/kg dans les sédiments et 2,62 mg/kg dans les moules. La pollution saturnique s'étend bien au-delà du panache des eaux polluées de Cortiou, jusqu'à l'île Maïre et les Goudes. D'ailleurs, le rendement d'élimination des métaux par Géolide ne serait que de 70 % d'après les données officielles, ce qui expliquerait la situation.

- **Substances pharmaceutiques.**

Des concentrations élevées à très élevées de résidus de substances pharmaceutiques ont été mis en évidence dans les rejets de Cortiou. Il s'agit essentiellement d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (aspirine, diclofenac, naproxène, ibuprofène, kétoprofène, etc.), d'antidépresseurs (amitriptyline, diazépam, nordiazépam, carbamazépine), de l'hypolipémiant le gemfibrozil et de diverses autres substances telles que la caféine et le paracétamol. Ces substances ont été mises en évidence non seulement dans la phase dissoute mais également dans la phase particulaire et les sédiments, répartition favorable à leur dissémination. Les anti-inflammatoires non stéroïdiens sont présents à fortes concentrations, de l'ordre du µg/l, 250 µg/l pour le paracétamol. Les taux d'antidépresseurs sont moins élevés, de l'ordre de la dizaine de µg/l, 6 µg/l pour la carbamazépine. Ces résidus de médicaments sont à l'étude en ce qui concerne leur impact sur la biosphère marine. Les perturbateurs endocriniens - notamment ceux dérivés des pilules contraceptives - n'ont pas été étudiés à Cortiou, leur prise en compte prochaine révélera certainement leur présence dans l'effluent compte tenu du nombre élevé d'habitants reliés à la collecte des eaux usées de Marseille et des communes avoisinantes.

## Impact sur la flore et la faune marines et tests de toxicité

La dangerosité des eaux de Cortiou ressort clairement du bilan des polluants détectés et dosés, riche cocktail de produits toxiques agissant souvent de façon additionnelle et synergique. L'impact sur le plancton, la flore et la faune marines est indéniable, avec une gravité accrue dans un rayon d'un kilomètre à partir du rejet, d'après les données officielles. Cette menace a été confirmée par des tests de toxicité sur le développement embryonnaire des huîtres *Crassostrea gigas*. En laboratoire, 100% des larves élevées dans des eaux prélevées dans la crique de Cortiou, sont tuées par la toxicité de ces eaux.

# Menace de bétonisation de la friche industrielle Legré Mante



Le 20 juillet 2017, Ginkgo Advisor est devenu le nouveau propriétaire du site de l'ancienne usine Legré-Mante. Cette firme suisse, basée dans les environs de Genève, se déclare spécialisée dans la reconversion des friches industrielles en milieu urbain et la revalorisation durable des sites significativement pollués en Europe. Elle envisageait d'organiser une réunion d'information en septembre à laquelle UCL serait conviée. La lettre d'intention d'invitation, datée du 28 juillet 2017, ne comportait aucune adresse, aucun n° de téléphone et l'adresse mail était inutilisable. Nous avons été obligés de rechercher leurs coordonnées et une adresse mail valable sur le web. Nous n'avons d'ailleurs reçu aucune invitation pour une réunion en septembre. Sur l'un des sites de Ginkgo Advisor <https://fr.linkedin.com/company/ginkgo-asvisor>, nous avons relevé le paragraphe suivant :



« Le fonds Ginkgo a pour objectif d'acquérir, d'assainir et de développer des terrains présentant des situations environnementales complexes et met son expertise technique au service de la prise en charge de ces fonciers fortement pollués. Ginkgo définit, exécute et finance des stratégies de gestion à long terme de ces risques environnementaux grâce notamment à une équipe de professionnels dédiés

dotés d'une expérience unique en matière de gestion de sites et sols pollués ».

Dans un autre [www.ginkgo-advisor.com](http://www.ginkgo-advisor.com) :

« **Remobilisation de fonciers constructibles** : parfois situés dans des zones urbaines souffrant d'une pénurie structurelle de terrains constructibles, certaines friches industrielles présentent de formidables opportunités de redéveloppement, résolument inscrites dans une logique de recyclage des espaces et de mise en œuvre d'un urbanisme durable (sic ! ) ».



Par ailleurs, nous avons reçu une lettre, datée du 20 septembre 2017, à en-tête de SFPT Mante. Après recherche sur le web, SFPT Mante correspondrait la Société Française de Produits Tartriques Mante, sise à Marseille au 180 avenue du Prado. Cette société nous invitait également à une réunion à Marseille. La lettre était signée du même directeur de Ginkgo et de SFPT (Bruno Farber) ! Ces constatations étant troublantes nous avons demandé, dans notre réponse, les liens entre ces deux organismes.

La réunion d'information annoncée a eu lieu finalement le 3 novembre 2017 suivie d'une visite commentée du site le 4 décembre 2017. Les dirigeants de Ginkgo se sont voulus rassurants : "un véritable village à la mer", "ecoquartier", " nous repartons de la page blanche et nous voulons avancer dans la

transparence", "bâtiments à valeur architecturale à réhabiliter". Le site étant maintenant débroussaillé et mis en sécurité, 100 à 200 sondages sont prévus. Le résultat de cette étude sera présenté aux habitants et aux associations à la fin du premier trimestre 2018. A l'issue de la visite, UCL a remis à Ginkgo son dossier (echo n°56), qui précise qu'UCL veut un espace ludique et muséal et zéro construction.



Nous avons à faire à un groupe d'envergure internationale très puissant qui serait associé à la compagnie Benjamin de Rothschild Management.

Il nous faut, par conséquent, resserrer les rangs et passer la vitesse supérieure en mobilisant le plus grand nombre. Les habitants du quartier, les CIQ, les associations et les Marseillais doivent s'unir en masse pour faire face à une telle menace car l'objectif premier est bien de rentabiliser la dépollution du site par un programme immobilier.

Dans un premier temps nous vous demandons de signer et de diffuser le plus largement que possible notre pétition :

[https://www.change.org/o/union\\_calanques\\_littoral\\_2](https://www.change.org/o/union_calanques_littoral_2)

Nous montrerons ainsi notre détermination collective de masse à s'opposer à toute bétonisation du site (zéro construction), privilégiant notre projet officialisé d'espace vert, ludique et culturel, intégré à l'harmonie du quartier villageois et ouvrant naturellement sur le Parc National des Calanques (cf. Echo des Calanques n°56).

Il devrait être possible de réaliser une mise en valeur du patrimoine industriel des calanques aussi réussie et appréciée que celle visitée en Sardaigne par 2 membres d'UCL en mai 2017 qui l'évoquent ci-après :

## Vestiges industriels, côte sud-ouest de la Sardaigne

La côte sarde présente de nombreuses similitudes avec celle des Calanques. Similitude géographique, mais aussi sur le plan du passé industriel. Au sud-ouest de la Sardaigne, on trouve dans la région de Nebida, Buggeru, Masua et Fluminimaggiore des vestiges industriels (des mines en l'occurrence) qui ne sont pas sans rappeler ceux que l'on trouve de la Madrague à Callelongue : Escalette, Callelongue.

Ainsi, on retrouve une cheminée rampante à Nebida (ph.) semblable à celles de Legrè Mante et Callelongue. Loin d'être ignoré, ce passé industriel est mis en valeur sur le plan historique et touristique. Les circuits tracés par le CAI et l'Office de tourisme proposent des promenades qui rencontrent un certain succès pas seulement local : randonnées pédestres, visites de mines et de musées à Iglesia et

Fluminimaggiore. Cette mise en valeur concerne également les activités humaines et la mémoire ouvrière des lieux.



Cheminée rampante et vestige industriel à Nebida

## B. U. S. et tram, l'engorgement

Le « Boulevard Urbain Sud » ou « BUS » a pour vocation principale d'assurer la desserte des quartiers sud de Marseille à l'horizon 2021. Il reliera l'autoroute A50 au quartier de la Pointe Rouge, sur une longueur de 8,5 km. Ses concepteurs ont montré un réel souci d'intégration paysagère, avec création d'alignement d'arbres et d'espaces verts, aménagement d'une piste cyclable, d'un cheminement piéton, en plus des voies de circulation des véhicules. Le projet comporte cependant le massacre d'espaces verts dans le quartier du Cabot, notamment celui du Jardin de la Mathilde. La dénonciation à l'enquête publique de ces anomalies a été faite par un regroupement des associations « Les Jardins Familiaux » de Joseph Aiguier, « SOS Nature Sud » et « Sauvons la Mathilde » dans un Collectif Anti Nuisances Boulevard Urbain Sud (CANBUS). UCL est également intervenue en dénonçant un tel accès facile aux calanques et en appuyant la demande de CANBUS de faire passer l'axe routier en souterrain pour épargner ces espaces verts et récréatifs particulièrement prisés par

les habitants de ce quartier. On ne comprend pas les raisons pour lesquelles les concepteurs du projet restent sourds à cette demande, alors qu'ils ont montré, au départ, un certain souci environnemental !

Dans la pratique, nombreux sont ceux qui considèrent que le BUS deviendra rapidement un « aspirateur à voitures » qui saturera encore plus la circulation dans le quartier de la Pointe Rouge, alentours et au-delà !

L'état de saturation de la circulation dans cette zone, qui ne fera que s'aggraver, imposera, tôt ou tard, une diminution, mal accueillie, du nombre de véhicules. Mais, quoi de mieux qu'un tramway? Comme le dit notre ami et administrateur Christian Guillaume « Un tram pollue infiniment moins qu'une file de voitures continue » ! Quoi de mieux que de ne plus s'énerver dans les embouteillages, de ne plus perdre de temps et de n'avoir plus aucun souci de trouver une place de parking ?

La prise de position de ces groupements s'est concrétisée par l'édition et la diffusion d'un numéro spécialisé du magazine « **Respire** » édité, en novembre 2017, par le collectif d'association CANBUS

### Danger pour les calanques

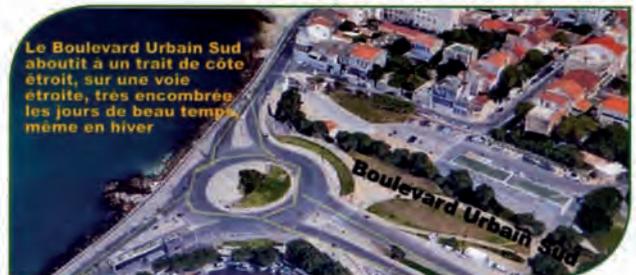


Par Christian Guillaume

*Etant à l'origine du concept de Parc National des Calanques, l'association fédérative Union Calanques Littoral ne saurait se désintéresser du projet de rocade U430 (Boulevard Urbain Sud ou B.U.S) qui, se situant à proximité de la frange Nord et Nord-ouest des Calanques, impactera fortement le Parc National, mais aussi l'ensemble de la bande littorale.*

**R**accordé à deux autoroutes (la L2 et l'autoroute Est) et aboutissant au littoral d'une métropole densément peuplée, le B.U.S offre des caractéristiques parfaites pour devenir « un aspirateur à voitures ».

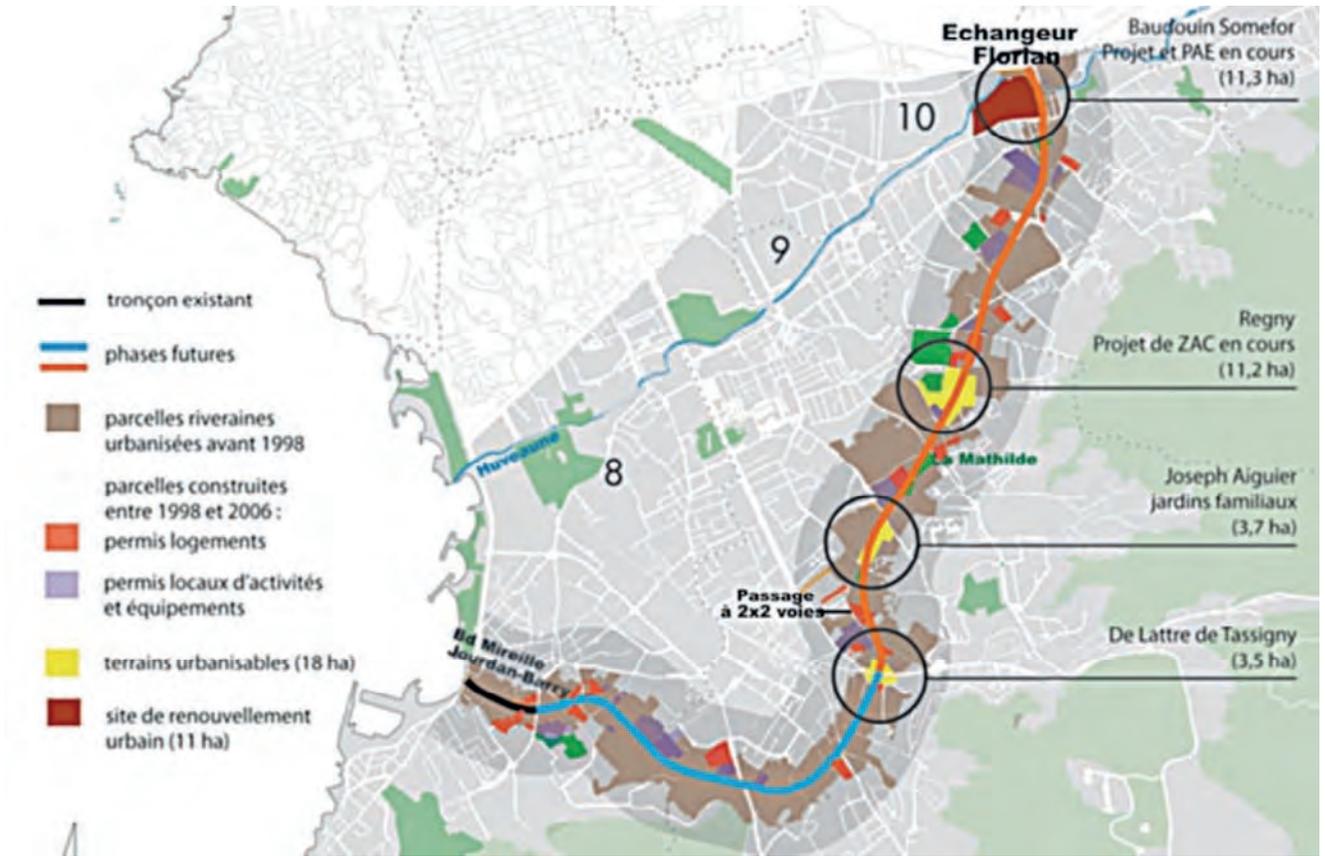
Cette rocade est en **contradiction totale avec l'image que Marseille veut donner, en s'affirmant comme capitale touristique, capitale du sport et bientôt ville olympique** : le B.U.S. génèrera une augmentation de la pollution par les gaz des véhicules et le déséquilibre environnemental induit par la perte des zones vertes due au saccage des parcs urbains, leurs arbres classés, et leur flore protégée. La rareté des parcs ouverts au public sera encore plus criante, malgré l'existence du Parc National des Calanques. Ces parcs de verdure, rescapés de l'urbanisation, sont des lieux agréables où les habitants des quartiers



**Le Boulevard Urbain Sud aboutit à un trait de côte étroit, sur une voie étroite, très encombrée, les jours de beau temps, même en hiver**

trouvent des espaces de détente et de loisirs qui soulagent la fréquentation du massif des calanques. **Accélérateur de surfréquentation, la rocade, par sa proximité avec les portes d'entrée de St Cyr, Luminy, des Baumettes, du Baou de Sormiou, du Roy d'Espagne, constitue pour le massif un grand danger.**

Enfin, elle déversera un flot de voitures sur la route littorale jusqu'à Calelongue. Le projet doit être réexaminé pour **éviter cette arrivée massive du trafic dans des quartiers qui sont déjà embouteillés** toute l'année par beau temps, du fait de l'afflux de la population marseillaise.



# Coup de filet chez les "braco" des mers



Quatre chasseurs sous-marins qui braconnaient dans le Parc des calanques ainsi que huit revendeurs présumés vont devoir répondre de leurs actes devant la justice

PHOTO PATRICK LOUISY/BIM/MAXPPP



La capture du mêrou brun est strictement interdite sur l'ensemble du littoral français méditerranéen.



Le poulpe fait l'objet d'une réglementation saisonnière dans le Parc national des calanques.



Interdite du 16 avril au 31 octobre, la pêche de l'oursin répond à des règles précises.

Près de 24 000 oursins, des milliers de coquillages "œil de Sainte-Lucie", plus de 100 kg de mérous, 125 kg de poulpes et 146 kg de poissons (loupes, corbs, dentis, daurades) : c'est un pillage en règle des eaux protégées du Parc national des calanques auquel se livrait l'équipe de braconniers qui est citée à comparaître, le 8 novembre, devant le tribunal correctionnel de Marseille.

Une affaire hors normes par son ampleur mais aussi ses ramifications, puisque seraient également impliqués plusieurs poissonniers et grossistes marseillais de renom qui revendaient ces prises illégales, ainsi que des restaurateurs phocéens de grande réputation qui les inscrivirent à la carte de leur établissement.

Avec des conséquences sanitaires non négligeables pour leurs clients puisque une partie des espèces pêchées s'élevaient dans des zones interdites, cartotalement insalubres, notamment autour du grand émissaire de Cortiou qui rejette en mer - certes après épuration - des eaux usées d'une agglomération de près d'un million d'habitants...

Selon nos sources, et comme souvent en pareil cas, l'affaire émerge en septembre 2015 sous forme d'une lettre de dénonciation anonyme adressée à la compagnie de gendarmerie maritime de Marseille. Le courrier émane d'un groupement de pêcheurs plaisanciers exécutés par les agissements de chasseurs sous-marins dont ils auraient été les témoins, principalement dans des zones interdites de pêche, autour des îles de Riou et du Planier. L'auteur précise que les contrevenants opèrent avant le lever du jour ou après la tombée de la nuit. Cette lettre aurait été suivie d'une seconde, expédiée un an plus tard et signée "d'un pêcheur professionnel", lui aussi scandalisé par les pratiques de certains de ses confrères. Autant de témoignages que seraient venues

conforter, quelque temps plus tard, des observations réalisées sur le terrain par les agents du Parc national, déjà très sensibilisés au phénomène du braconnage.

Les téléphones portables des suspects auraient alors été mis sur écoute, entre les mois de septembre 2016 et février 2017, tandis que leurs comptes bancaires et leurs échanges de SMS étaient épiluchés par les enquêteurs. Ces derniers n'allaient pas tarder à mettre au jour une véritable entreprise de braconnage à grande échelle, aux activités quasi industrielles; filatures et enquêtes sur le terrain confirmant l'existence de transactions en nature et en espèces. Mais les gendarmes n'étaient pas au bout de leurs surprises.

Parmi les personnes impli-

**Le bateau utilisé pour ces sorties pêche très particulières, avait été baptisé... "Bracoboat".**

qués figureraient, en effet, un champion de chasse sous-marine bien connu sur la place de Marseille ainsi que deux pêcheurs professionnels. L'un aurait d'ailleurs déjà été condamné il y a deux ans pour activité illégale dans ce même Parc des calanques. Quant au second, officiellement sans activité, il aurait mis ses compétences au service de la bande pour "blanchir" leurs prises en y apposant les étiquettes sanitaires réglementaires dont il était légalement détenteur. Au total, les sommes indûment encaissées par l'ensemble des protagonistes s'élevaient à 166 000 €.

Tous sont donc poursuivis pour travail dissimulé et blanchiment de travail dissimulé en bande organisée, pêche maritime dans une zone interdite et mise sur le marché par un établissement non agréé, de produits d'origine animale destinés

à la consommation humaine. Des braconniers qui risquent dès lors jusqu'à 22 500 € d'amende pour pêche illégale - si seule cette qualification est retenue - sans compter les dommages et intérêts qui pourraient leur être réclamés au titre du préjudice moral, préjudice d'image et préjudice écologique, par le Parc national des calanques; établissement public qui, selon nos sources, devrait d'ailleurs se constituer partie civile à l'audience, défendu par son conseil M Sébastien Mabile. Tout comme devraient le faire le Comité régional des pêches maritimes ainsi que des associations de protection de l'environnement.

Par ailleurs, tous les biens, ayant contribué à la commission des infractions, auraient été saisis, à savoir les véhicules automobiles, les bateaux et le matériel de chasse sous-marine, pour une valeur totale estimée à environ 200 000 €. Avec, là encore, quelques découvertes surprenantes comme le fait que l'un des bateaux pneumatiques semi-rigides utilisés pour ces sorties de pêche, portait le nom de... "Bracoboat", ou que l'un des mis en cause cultivait près de 130 pieds de cannabis au fond de son jardin...

Quant aux huit revendeurs présumés, impliqués dans cette organisation frauduleuse, toujours selon nos sources, ils sont convoqués le 9 novembre devant le délégué du procureur de la République, dans le cadre d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Ils sont poursuivis pour achat en connaissance de cause, de produits de la pêche sous-marine non professionnelle et d'achat non autorisé d'espèces animales protégées.

L'un de ces revendeurs présumés que nous avons contacté et qui a accepté de s'exprimer sur cette affaire, s'estime associé par erreur à une procédure qui ne le concerne pas.

Philippe GALLINI

## La réglementation a dû s'adapter en urgence

Le Parc national des calanques en a fait l'une de ses priorités: la lutte contre la pêche illégale constitue, en effet, l'un des chevaux de bataille de l'établissement public; lequel a adapté récemment sa réglementation en édictant de nouvelles dispositions coercitives, applicables dès cette année. Sans doute l'affaire que nous évoquons ci-contre n'est-elle pas étrangère à la fois à cette prise de conscience collective des ravages provoqués par le braconnage, et à la nécessité d'y répondre de la manière la plus forte. Concernant par exemple les chasseurs sous-marins, ils ne peuvent plus capturer désormais que 12 poissons par personne et par jour, avec des limitations complémentaires pour certaines espèces. Sans oublier l'interdiction de "hêcher" les espèces protégées, qu'elles le soient en permanence comme le mérou ou le corb, ou qu'elles bénéficient d'une protection saisonnière. C'est le cas notamment du poulpe dont la pêche est interdite, chaque année dans le parc, du 1<sup>er</sup> juin au 3 septembre.

Mais les textes, aussi pertinents soient-ils, ne peuvent donner leur pleine mesure qu'à condition d'être appliqués. Or depuis sa naissance, le parc souffre d'un sous-effectif chronique qui ne lui permet pas de mailler efficacement son territoire. Surtout lorsqu'il s'agit de traquer des braconniers aguerris, passés maîtres dans l'art de se fondre dans le paysage aquatique. Avec 47 gardes permanents - il lui en faudrait au moins dix de plus - pour surveiller 52 000 hectares d'espaces naturels protégés, dont 43 500 ha de cœur marin, le parc peine à se montrer dissuasif. Ce qui explique qu'il soit obligé de compter pour l'instant, sur l'implication des services de l'État en mer et de la justice afin d'oter aux futurs braconniers toute envie de tenter leur chance et aux contrevenants de récidiver.

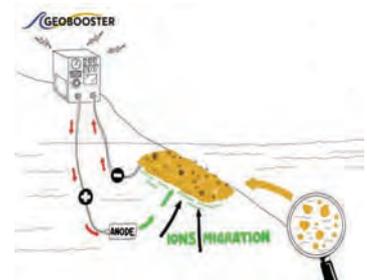
Ph.G.

# Recul des plages une solution proposée Par Alain Matési (Géocorail)

## Le Procédé Geocorail®

La société GEOCORAIL, installée à L'Estaque, développe et commercialise un procédé électrochimique permettant de produire un agglomérat rocheux en milieu marin, à partir des matériaux présents sur place tels que sable, gravier ou débris coquilliers. Ce « béton naturel », solide et extrêmement adhésif permet de réparer ou de consolider des structures immergées ou semi-immergées.

Une armature conductrice est positionnée à l'endroit où le Geocorail® doit être produit. Elle est reliée à un générateur de courant. Une anode également reliée au générateur complète le circuit, l'eau de mer constituant l'électrolyte. Le générateur impose un courant électrique continu de très basse tension suivant des caractéristiques qui constituent le cœur du procédé.



Sous l'effet de ce courant, les sels minéraux naturellement dissous dans l'eau de mer (principalement calcium et magnésium) forment des composés qui précipitent autour de l'armature et agissent comme un ciment naturel. Le Geocorail® se forme progressivement par accréation du sable, des graviers et des débris coquilliers environnants. A ce jour, les cinétiques ont permis d'obtenir des épaisseurs de 10 cm en un an.

La mise en œuvre du dispositif ne nécessite pas d'apports de matériaux, de travaux d'infrastructures et de terrassements majeurs, hors pose et l'ancrage du support. Les frais d'installation sont réduits et les coûts d'exploitation sont faibles.

Le Geocorail® est une solution aux applications nombreuses : renforcement de structures, capture et encapsulation de polluants, protection contre l'affouillement et l'érosion. Sa mise en œuvre est flexible, écologique et esthétique. Il se fond dans son environnement naturel, reconstituant un écosystème par définition étroitement lié au milieu dans lequel il se développe : sa couleur et sa composition dupliquent ainsi son environnement immédiat. Produit "vivant et naturel", voisin pacifique de la faune et de la flore locales permettant la colonisation de micro-organismes, sa robustesse et sa résistance sont extrêmes : il est auto-cicatrisant aussi longtemps que le courant passe, et la stabilité du produit final va au-delà de vingt ans.

## La société GEOCORAIL

GEOCORAIL est une start-up fondée fin 2012 suite à la rencontre des inventeurs du procédé et d'investisseurs. Outre l'investissement de ses actionnaires, elle bénéficie de prêts pour l'innovation de BPI France ainsi que d'un financement de l'ADEME.

Installée à Marseille depuis janvier 2016, GEOCORAIL emploie une équipe de cinq personnes, dont deux ingénieurs expérimentés, un docteur en chimie des matériaux et un technicien automaticien. La société exploite deux bancs d'essais, en Charente-Maritime (Châtelailon-Plage) et dans les Bouches-du-Rhône (Fos sur Mer). Elle développe également des chantiers et des sites expérimentaux en Charente-Maritime (Yves), dans les Pyrénées-Atlantiques (Guéthary), en Corse (Ajaccio) et dans le Var (Le Pradet). Elle est membre du programme ANR Ecocorail qui regroupe les universités de Caen, La Rochelle et Nouméa ainsi que du Pôle Mer Méditerranée.

**Contact : Jean-François Carminati - [jfcarminati@comalto.com](mailto:jfcarminati@comalto.com)**

# L'intrigante janthine !

Des milliers, des dizaines de milliers et probablement plus de petits escargots de mer se sont échoués sur les plages de La Ciotat et sur le littoral de Marseille. Ce phénomène bien peu courant a été signalé par le biologiste Gérard Rivoire le 13 mai dernier. Henry Augier a déterminé cette espèce et rédigé une fiche de renseignements que nous reproduisons ci-après. Les photos ont été réalisées par Gérard Rivoire à La Ciotat et par Mireille Guillaume à Marseille.



## Identification.

L'examen des photos, prises et envoyées par mon collègue et ami le biologiste marin Gérard Rivoire, conduit à identifier une janthine. Le genre *Janthina* comporte pas moins de 60 espèces qui ont été décrites par les spécialistes. Dans le cas de ces échantillons photographiés, il pourrait s'agir de l'espèce *Janthina janthina*, ce qui reste à confirmer.

## Répartition.

La janthine est un escargot cosmopolite que l'on rencontre en Méditerranée, mais aussi dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique.

## Mode de vie.

La janthine est un escargot de mer qui vit en surface, au large. Elle fait partie du pleuston, c'est-à-dire des organismes qui évoluent dans l'interface eau-air. Le problème de la janthine, c'est qu'elle ne sait pas nager et que, trop lourde, elle coule et meurt. Aussi at-t-elle développé une adaptation à cette vie en fabriquant un radeau confectionné de

mucus et de bulles d'air. Elle s'y accroche en permanence, car c'est une question de survie.

## Son mode de vie explique son échouage.

Comme cet escargot ne sait pas nager, il se laisse « pousser » par le vent accroché à son radeau de sauvetage qu'elle ne peut quitter sous peine de mort. Aussi, selon la direction du vent, les janthines peuvent venir s'échouer au rivage en grand nombre, comme c'est le cas à La Ciotat. C'est un phénomène naturel, peu fréquent certes, mais qui n'est pas imputable à une quelconque pollution.



## Nourriture.

La janthine est un escargot carnivore qui se nourrit d'Hydrozoaires pélagiques, tels que les veelles et les physalis. Elle peut devenir « cannibale » en cas de disette. Sa radula (=langue) possède des dents en forme de crochet pour mieux saisir les proies.

## Reproduction.

La janthine est un escargot hermaphrodite protandre, qui est d'abord mâle (petits individus), puis femelle (individus de plus grande taille). Sa reproduction est assez originale. Elle ne possède pas d'organe copulateur, produit deux types de spermatozoïdes, et les femelles n'ont pas d'organe pour recevoir et stocker le sperme des mâles. Pour éviter la dispersion des spermatozoïdes dans le milieu marin, le mâle va en produire un deuxième type, plus gros, qui n'est pas fertile (appelé spermatozoïde oligopyrène). Son rôle est de transporter les spermatozoïdes fertiles (ou spermatozoïdes eupyryènes), qui vont s'attacher en grand nombre au niveau de sa queue (formant

une structure appelée spermatozeugma). Lors de l'accouplement, les deux individus se retrouvent face à face, dans une position de "pseudocopulation", et les spermatozoïdes "transporteurs" vont se déplacer jusqu'à la cavité palléale de la femelle. C'est à ce moment-là, que les spermatozoïdes fertiles vont quitter leur "véhicule" et entrer dans le canal génital de la femelle pour aller féconder les ovocytes dans l'ovaire. Cette espèce est ovovivipare, les œufs se développent dans l'ovaire et le canal génital de la femelle. Les larves sont libérées au stade véligère. Ces larves nageuses vont produire un long pédoncule de mucus terminé par un ensemble de bulles d'air. La fabrication de cette structure n'est pas connue, mais

cette "bouée" va permettre à la larve de rejoindre la surface afin de pouvoir construire son futur radeau de survie.

### Camouflage

Les prédateurs sont nombreux, aussi la janthine a-t-elle développé un camouflage astucieux. La coquille est légèrement bleutée dans sa partie tournée vers le ciel, ce qui lui évite d'être repérée par les oiseaux de mer. Elle est plus claire en dessous pour ne pas être distinguée par les poissons. Si elle est attaquée, elle peut aussi projeter un nuage de matière bleutée, qui lui permet de se cacher et de s'éloigner, sans être vue du prédateur.

Le 14 mai 2017.  
Henry Augier, biologiste marin.  
Président d'UCL.



## Sugiton, 10 ans après, bilan peu reluisant



Sugiton, l'une des plus belles calanques du massif, est particulièrement fréquentée car son accès depuis Luminy est aisé.

Les utilisateurs ont créé des sentiers sauvages qui facilitent l'érosion après de fortes pluies, de profondes traces de ravinements étant visibles. Dans le passé, UCL était intervenue afin de concentrer les passages sur un seul sentier, et non des sentiers en patte d'oie qui strient le vallon à partir du col de Sugiton.



En 2007, des travaux de réhabilitation ont été entrepris par la Ville de Marseille dans la calanque proprement dite, face à l'aiguille de Sugiton et à l'aplomb de la paroi des Toits. Les 2 anciens chemins ont été maintenus et délimités par des pieux et des fils de fer croisés. Cette réhabilitation était certes nécessaire, ainsi qu'un cheminement imposé pour éviter les divagations des usagers et pour laisser revégétaliser l'espace. Mais à quel prix !

Hormis les premières journées durant lesquelles le très médiatique âne transportait le matériel, ce fut la pose de 500 pieux ; le marteau piqueur forant le calcaire résonnait dans la calanque pendant des semaines.

Bilan 10 ans plus tard : les poteaux arrachés (un quart) ont entraîné les fils de fer avec eux. Ces fils de fer croisés jonchent le sol et sont très dangereux car ils forment des entrelacs. Pour les éviter, d'autres divagations obligatoires ont ainsi été créées. On retourne donc à la case départ, mais avec en plus des cadavres de poteaux jonchant le sol et sans la revégétalisation espérée ! Ont résisté à quelques mètres de la mer, 2 petites pancartes avec un dessin de parasol... indiquant la mer.



## VTTistes et autres engins roulants

A Marseille, au printemps 2017, la verbalisation d'un *vttiste* circulant dans le domaine de Luminy a fait grand bruit : il a même eu les honneurs de FR3 ! Or ce procès verbal s'est avéré être un PV imaginaire et/ou un canular. Dans quel but ? On le sait, toute sur fréquentation est dommageable pour la nature.



Ainsi on a vu depuis plusieurs années le site de la Fontaine de Voyre ravagé par des motos trial et des vélos dénudant et blessant les racines des pins. Cinq kilomètres de sentiers dans cette partie du massif ont été façonnés en pistes avec construction de toboggans, de tremplins et virages avec rampes relevées, et autres créations qui dénaturent le site. Inutile de dire que ces dommages volontaires sont amplifiés par le ravinement dû aux pluies violentes. Ce qui rend les sentiers dangereux pour les promeneurs et randonneurs.



Au départ de Cassis, des parcours en VTT électrique dans le Parc national des Calanques, sont proposés en vantant « *une aventure*

*inoubliable sans trop d'efforts, chemins secrets et plages de rêve »* dans « *les plus belles calanques de Cassis : EnVau, Port-Pin, Port-Miou.* »



*UCL dénonce avec force cette marchandisation et la sur fréquentation qui en découle, entraînant l'érosion des sites.*



La calanque de Cassis, Port Miou, est accessible par une route goudronnée jusqu'au parking du port.

En revanche, les deux calanques de Marseille, Port Pin et En Vau, sont accessibles par des pistes en terre au fond des vallons fréquentés par les randonneurs et les escaladeurs, ainsi exposés aux accidents avec les vtt.

UCL dénonce avec force cette marchandisation et la sur fréquentation qui en découle, entraînant l'érosion des sites.

# Incendies et calanques

## Organisation actuelle.

Le plan de lutte contre les incendies dans les calanques est bon. La concertation et la coopération entre le bataillon des marins pompiers, le service départemental d'incendies et de secours, l'armée et le parc national des calanques sont excellents. Une priorité est donnée pour protéger les zones habitées et les zones d'un très grand intérêt biologique, écologique et patrimonial. La mise à disposition d'un avion d'aéro-surveillance, loué par le Conseil général, est une excellente initiative. Il permet d'anticiper la direction qui sera prise par le feu.



Lors du dernier incendie du 5 septembre 2016, qui a détruit une surface de 300 hectares, l'efficacité du dispositif a bien été démontrée. Evidemment, on peut toujours améliorer la lutte contre le feu, de même qu'il ne faut jamais oublier qu'il est plus facile d'empêcher qu'un incendie se déclare qu'à l'éteindre !

## Quelques suggestions d'amélioration. Mesures préventives.

- Dans tous les cas d'annonce de risques de départ d'incendie, l'**interdiction** d'entrée dans le massif doit être d'une très grande sévérité et s'adresser à toutes les catégories de personnes, à l'exception des surveillants de départ de feu, évidemment. Il s'agit non seulement des « grandes » entrées traditionnelles (Cassis-Port-Miou, Luminy, Calanques), mais également des « petites »

entrées telles que La Gardiole, les Beaumettes, col de la Gineste, chemin de Sormiou, chemin de Morgiou, etc. Une surveillance accrue doit être exercée **côté mer**, à l'aide d'embarcations rapides, concernant les bateaux de plaisance, mais également les embarcations de petite taille telles que canoë, canoë-kayak, etc.

- Le parc national devrait, à cet effet, avoir **plus de personnel de terrain**, côté terre, comme côté mer et littoral ; la direction du parc le demande d'ailleurs.
- Les **systèmes d'aspersions** d'eau ne devraient pas se cantonner aux crêtes, mais être étendus dans le voisinage des habitations et autres lieux de vie.



- En périphérie du parc, l'installation d'une **végétation tampon** apte à résister un temps au feu, permettrait de réduire le risque de départ d'incendies dans ces zones plus exposées.
- Un perfectionnement de la surveillance serait accru par l'utilisation de **drones** couvrant l'ensemble du territoire du parc national et de la périphérie. Les drones à moteur à explosion incompatibles dans un parc national à cause du bruit, ont laissé la place aux drones à propulsion électrique et même à hydrogène. Munis de caméras de surveillance avec zoom, ils pourraient couvrir des surfaces vues d'en haut et donc de façon très efficace pour le repérage d'un

départ de feu. Tous les drones de ce maillage seraient connectés à un **poste central de commande et de surveillance**.

#### Mesures curatives.

- Le **nombre de point d'alimentation en eau doit être augmenté** (bornes et réservoirs). Ainsi dans l'environnement de Cassis, par exemple, la création d'une réserve d'eau est devenue nécessaire. Deux lieux ont été sélectionnés : aux Terrasses de Cassis, où il existe déjà un bassin d'alimentation des immeubles et sur les hauteurs de l'ancienne carrière de pierres de Cassis, à Port-Miou. Le réservoir des Terrasses, prévu pour un volume de 2000 m<sup>3</sup>, ne présente aucun problème d'alimentation, ni environnemental. Celui de Port-Miou, prévu pour une contenance
- de 1500 m<sup>3</sup> est, par contre, en porte-à-faux avec la réglementation du terrain sélectionné (zone en site classé, soumise à la loi littoral, sur les espaces remarquables).
  - Les **canadairs** et autres moyens aéroportés doivent être placés en alerte permanente, prêts à prendre l'air, dès que l'alerte incendie est déclarée.
  - **Apprendre** la lutte incendie et décrire le plan d'intervention et ses variantes au personnel du parc, notamment les gardes moniteurs, aux militaires, notamment du camp de Carpiagne, ainsi qu'aux personnes riveraines du parc agissant comme bénévoles.
  - Perfectionner le **plan d'évacuation** de la population selon plusieurs scénarios d'incendie.



**Professionalisme et courage des pilotes de bombardiers d'eau**  
(feu du 24 mai 2006 menaçant le quartier Madrague-Verrerie au pied de Marseilleveyre)

# Calanques : sus aux envahisseurs !

L'Europe va aider le Parc national à se débarrasser des espèces invasives qui mettent en péril sa biodiversité

**S**ouvent décriée pour ses directives et autres règlements pas toujours en phase avec les préoccupations quotidiennes des populations des pays membres, l'Union européenne a montré hier, à Marseille, qu'elle pouvait s'impliquer, au plus près du terrain, dans l'amélioration de leur cadre de vie. Le chèque de 2,3 millions d'euros accordé au Parc national des calanques dans le cadre du programme LIFE, sur la période 2017-2022, va en effet contribuer à conforter l'action de l'établissement public phocéen pour la préservation de ses espaces littoraux, des zones soumises à une pression très importante en raison de leur surfréquentation.

Très concrètement, le but est de préserver la phryganie, c'est-à-dire cette bande littorale, en assurant la sauvegarde de trois espèces endémiques et emblématiques des calanques que sont l'astragale - plus connue en Provence sous l'appellation "cousin de belle-mère" - le plantain et la thymélie. L'astragale joue notamment un rôle majeur sur le



En haut à gauche : pieds d'agave observés au mont Rose. Ci-dessus à gauche : exemple d'envahissement par les griffes de sorcière. À droite : ces randonneurs précautionneux suivent un sentier balisé qui évite le piétinement d'espèces menacées.



PHOTOS : O. MARCADIÉ ET G. BUIFFON

## "Restaurer pour les générations futures"

Présidente du conseil scientifique du Parc national des calanques, le Pr Denise Bellan-Santini souligne "qu'un mauvais littoral terrestre entraîne inévitablement un mauvais littoral marin en raison du phénomène de lessivage qui altère les premiers mètres situés sous la surface". Et d'attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un problème récurrent, commun à l'ensemble de la façade méditerranéenne, comme le montre la politique identique menée par le Parc national de Port-Cros. Avec un autre phénomène aggravant que constituent "les échanges massifs de populations", ce qui demande "une vigilance accrue vis-à-vis de l'introduction d'espèces nouvelles envahissantes". Le Pr Bellan-Santini citant l'exemple de la mémorable algue *Caulerpa taxifolia*. Et cette éminente scientifique de conclure : "Il est de notre devoir de restaurer et de conserver pour les générations futures."

## Pas de pitié pour le figuier de barbarie, les griffes de sorcière, l'agave et la luzerne.

plan environnemental car elle fixe les sols, freine leur évaporation et participe à leur dépollution. Supervisés sur leur plan scientifique par Aix-Marseille Université, les différents moyens qui seront mis en œuvre comprennent, entre autres, la création d'une pépinière conservatoire sur l'archipel du Frioul et la mise en place de circuits d'interprétation "piéto", comportant exclusivement des espèces locales ou endémiques, aménagés en liaison avec des pépiniéristes locaux. Il s'agit également d'informer et sensibiliser les visiteurs à

la richesse et la fragilité de la flore, partager des expériences de conservation avec d'autres parcs et aménager des chemins afin de canaliser les flux de promeneurs. Des chemins "piéto", comme le souhaite le président du Parc des calanques, Didier Réault, en les dotant d'un balisage spécifique, d'équipements pour non-voyants, de bornes interactives ou encore d'information sur les points remarquables, sans oublier la possibilité d'échanger avec les éco-

gardes. *A contrario*, l'Europe, la Région Paca et le Parc déclarent une guerre totale aux espèces végétales envahissantes que sont le figuier de barbarie, les griffes de sorcière, l'agave et la luzerne arborescente. Avec pour tous, un seul mot d'ordre : procéder à leur éradication complète par arrachage où qu'elles se trouvent, y compris dans les zones les plus inaccessibles comme les falaises ou les ravins. Des opérations d'envergure seront organisées très prochainement, ciblant plus particulièrement les îles de Pomègues et de Ratonneau, avec l'appui scientifique du

Conservatoire botanique national méditerranéen, basé à Porquerolles. "L'Europe est de retour et elle a le vent en poupe, c'est félicité pour sa part, Alain Dumort, chef de la représentation régionale de la Commission européenne à Marseille. On le voit bien avec cette opération ; l'Europe, ce n'est ni Bruxelles, ni Strasbourg, ni même Paris. C'est Marseille et les calanques !"

Déroché de haute lutte après deux tentatives infructueuses, ce programme européen LIFE "Habitats calanques" auquel participent l'État français à hauteur de 300 000 €. La Région Paca (100 000 €) et différents autres partenaires (1,1 million d'euros) pour un total de 3,8 millions d'euros, a pu être élaborée grâce à l'expertise de l'Agence régionale pour l'environnement. Syndicat mixte émanation de la région Paca et opérant sur cinq départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Arpe assure la coordination administrative, technique et financière de ce programme.

"Je sais qu'il y aura toujours des gens pour critiquer l'importance des sommes allouées à la préservation d'espèces végétales car ils estimeront qu'il y a d'autres priorités", soulignait Mireille Benedetto, présidente de l'Arpe Paca. Mais si on ne fait rien, nous ne pourrions pas résister à l'accumulation et la concentration des pressions humaines sur ce territoire, ni faire face aux enjeux climatiques. Nous devons regarder les problèmes en face et nous attaquer déjà à cette problématique qui concerne à la fois notre vie d'aujourd'hui et de demain."

Philippe GALLINI

## DIDIER RÉAULT, PRÉSIDENT DU PARC NATIONAL

# "Il nous faudrait 7 à 10 agents de plus sur le terrain"

La mise en œuvre de ce vaste plan de bataille suppose que des personnels formés et assermentés soient déployés sur le terrain, à la fois pour informer le public, l'orienter, le remettre si nécessaire sur... le droit chemin, voire sanctionner ses égarements. Et c'est sans doute là où le bât blesse. Comme le souligne Didier Réault, président du Parc national des calanques, "nous sommes très nettement en sous-effectif. En toute logique, si les ambitions du nouveau ministre Nicolas Hulot se concrétisaient, l'État devrait nous affecter entre 7 et 10 personnes supplémentaires, exclusivement dédiées aux actions sur le terrain".

Mais depuis sa création, le parc a appris à fonctionner avec les moyens du bord, que ce soit en termes d'effectifs ou d'espèces sonnantes et rébuchantes, cherchant des ressources humaines ou financières par le biais de partenariats, notamment avec l'Union européenne, mais également les collectivités territoriales. Une collaboration qui se traduit également par des avancées très concrètes comme le plan triennal d'action qui sera présenté officiellement le mois prochain.

"C'est une déclinaison de la charte du Parc avec des applications pratiques sur le terrain", précise Didier Réault. Découlera de ce plan, le schéma d'accessibilité du Parc avec, notamment, l'aménagement de ses portes d'accès principales que sont Luminy, Sormiou, Morgiou, La Gardiole, Cassis et La Ciotat. Nous avons travaillé avec les tour-opérateurs et les professionnels du tourisme pour organiser une fréquentation plus paisible du site et un lissage des pics



Toujours en sous-effectif, le Parc des calanques a du mal à assurer une surveillance optimale des 52 000 hectares de ses cœurs terrestre et marin. PHOTO PHILIPPE LAURENSEN

de monde à Marseille, ce qui exige que nous menions un gros travail en amont pour non seulement faire en sorte que tous ces visiteurs soient intéressés par nos espaces naturels protégés, mais aussi qu'ils puissent les fréquenter sans les dégrader".

Cette démarche concerne également les activités de chasse, de pêche et de plongée sous-marine, qui font déjà l'objet de chartes ou de réglementations spécifiques.

"Des textes qui nous ont permis de bien clarifier les choses vis-à-vis des pratiquants et de nous concentrer sur la lutte contre les

veaux outils visant à accompagner l'évolution des habitudes de consommation et de communication de ses visiteurs. C'est le cas de cette application pour smartphones qui sera dévoilée officiellement au mois de mai 2018. Baptisée Infoparc, elle permettra à tous les promeneurs, randonneurs, usagers, riverains et résidents, de faire remonter en temps réel, aux gestionnaires de l'établissement public, leurs remarques et observations, et d'une manière générale tous les faits positifs ou négatifs dont ils pourraient être témoins lors de leurs déplacements

# Vaufrèges, des bâtiments fantômes.

Les bâtiments fantômes et bâtiment non identifié en cœur du PN des Calanques

(dossier constitué par Paule Varni de l'Amicale de Vaufrèges, en novembre 2017).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,  
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'utilité publique, de la concertation  
et de l'environnement

✓ Section Enquêtes publiques et Environnement

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 09 octobre 2017, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de trente-deux jours consécutifs sur l'élaboration du projet de plan de prévention des risques d'«incendie de forêts» de la commune de Marseille.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera du **lundi 30 octobre au jeudi 30 novembre 2017 inclus** en mairie de Marseille (dont mairies des secteurs IV, V, VI, VII et VIII) aux adresses ci-infra indiquées.

Une commission d'enquête composée des membres suivants a été désignée:

Président: Monsieur Jean-Claude CICCARIELLO Chef de projet CEA – Cadarache, retraité

Membres: Messieurs Marc MILLAUD, Directeur SA HLM, retraité ; Jean-Claude REBOULIN, Expert en développement local et aménagement du territoire, retraité ; Marcel HUARD, Colonel de l'armée de terre, retraité ; Patrice MICHEL, Responsable qualité environnement Dalkia, retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra:

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, aux lieux et durant les jours et horaires d'ouverture au public ci-après mentionnés. La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites aux lieux, jours et heures de permanences suivants:

Lieux	Adresse	Jours et horaires d'ouverture au public	Permanences des membres de la commission d'enquête
Mairie centrale (siège de l'enquête)	Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat, 40, rue Fauchier - 13233 Marseille Cedex 20	Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	- Lundi 30 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 30 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
Mairie secteur IV (6° et 8° arrondts) (+ représentation du 7° arrondissement)	Villa Bagatelle 125 rue du Commandant Rolland 13008 Marseille	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h00	- Lundi 06 novembre 2017 de 14h00 à 17h00 - Mardi 14 novembre 2017 de 14h00 à 17h00 - Jeudi 30 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
Mairie secteur V (9° et 10° arrondts)	Maison blanche 150 Boulevard Paul Claudel 13009 Marseille	Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	- Mercredi 08 novembre 2017 de 13h30 à 16h30 - Jeudi 16 novembre 2017 de 13h30 à 16h30 - Jeudi 30 novembre 2017 de 13h30 à 16h30
Mairie secteur VI (11° et 12° arrondts)	Boulevard Bouyala d'Arnaud 13012 Marseille	Lundi et mardi de 13h30 à 18h00 Vendredi de 8h30 à 12h00	- Lundi 06 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 - Mardi 21 novembre 2017 de 13h30 à 16h30 - Jeudi 30 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
Mairie secteur VII (13° et 14° arrondts)	72 rue Paul Coxe 13014 Marseille	Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h45	- Jeudi 02 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 16 novembre 2017 de 13h30 à 16h30 - Jeudi 30 novembre 2017 de 13h30 à 16h30
Mairie secteur VIII (15° et 16° arrondts)	Parc François Billoux 246 rue de Lyon 13015 Marseille	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 12h45 à 16h45	- Vendredi 03 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 - Lundi 20 novembre 2017 de 9h00 à 12h00 - Jeudi 30 novembre 2017 de 13h30 à 16h30

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau N°421 - Contact: se présenter au bureau N°429 ou 431).

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille>

- adresser ses observations et propositions écrites par voie postale au président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête exclusivement, ou par courrier électronique à l'adresse suivante: [pref-pprifmarseille@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-pprifmarseille@bouches-du-rhone.gouv.fr) Les observations et

propositions transmises par voie postale seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et les observations transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture, où elles seront publiées dans les meilleurs délais.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Marseille et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

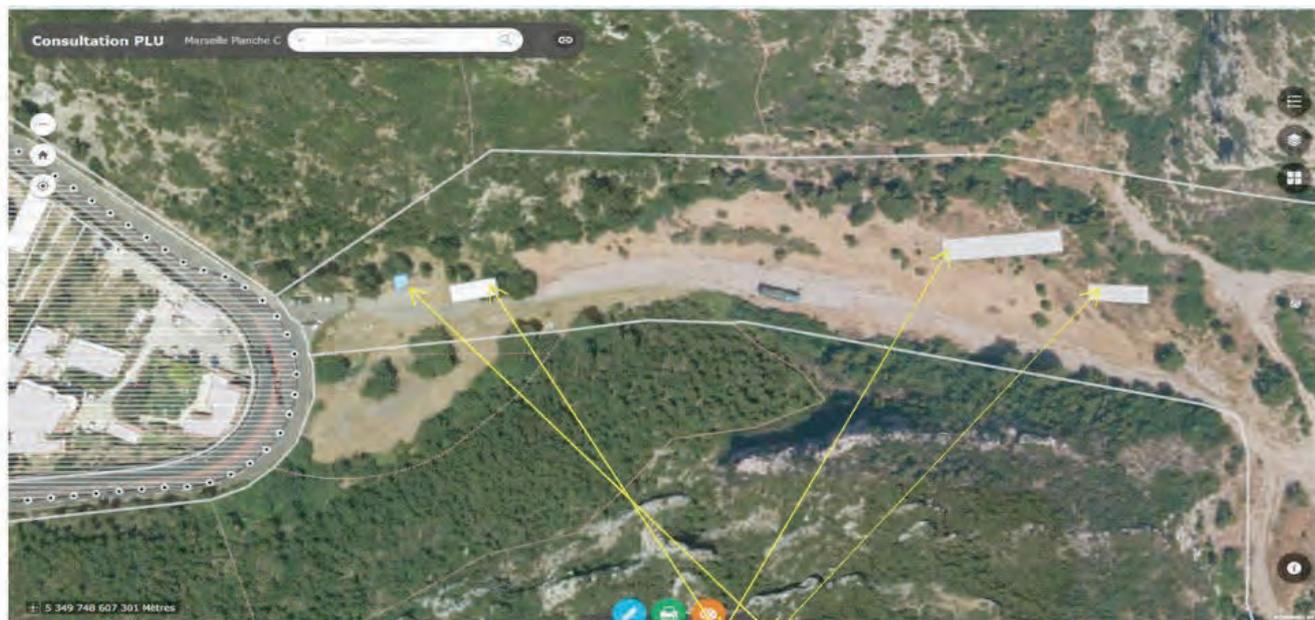
Au terme de la procédure, le projet de plan de prévention des risques naturels d'«incendie de forêt», éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral (Art R562-9 du code de l'environnement). Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme.

La personne responsable du projet de plan est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer -16, rue Antoine Zattara -13332 Marseille Cedex 3. (Contact: Service Urbanisme/Pôle Risques - Tel: 04.91.28.43.79).

Fait à Marseille, le 09 OCT. 2017

Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique,  
de la Concertation et de l'Environnement

Patrick PAYAN



Les services de l'urbanisme identifient une piscine et trois bâtiments « fantômes » dans le vallon du Cerisier. mais sur l'application photo il apparait clairement qu'il s'agit de formes tracées artificiellement par les services. Quel est l'objet de cette manipulation ?

Obtenir des permis de construire en cœur du Parc national des Calanques et réaliser une opération immobilière analogue à celle de la carrière antique du Bd de la Corderie ?

De: "Paule" <[paulevarni@wanadoo.fr](mailto:paulevarni@wanadoo.fr)>

**Objet: Enquête publique PPRIF et identification de bâtiments fantômes dans le vallon du Cerisier, coeur du PN des Calanques**

Date: 24 novembre 2017 00:21:01 UTC+1

À: "DidierREAULT" <[dreault@mairie-marseille.fr](mailto:dreault@mairie-marseille.fr)>

Cc: "PresidentTEISSIER" <[president.teissier@ampmetropole.fr](mailto:president.teissier@ampmetropole.fr)>, "MonsieurleMaire" <[mairie9.10@gmail.com](mailto:mairie9.10@gmail.com)>, "FrancoisBland" <[francois.bland@calanques-parcnational.fr](mailto:francois.bland@calanques-parcnational.fr)>, "LaurenceDelachaume" <[laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr](mailto:laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr)>, "Iacaradec" <[iacaradec@mairie-marseille.fr](mailto:iacaradec@mairie-marseille.fr)>, "Parcnational" <[contact@calanques-parcnational.fr](mailto:contact@calanques-parcnational.fr)>, "HenryAUGIER" <[henry.regine.augier@wanadoo.fr](mailto:henry.regine.augier@wanadoo.fr)>

Répondre à: "Paule" <[paulevarni@wanadoo.fr](mailto:paulevarni@wanadoo.fr)>

« Monsieur le Président du Parc national des Calanques,

*Ci-joint la pièce jointe que j'envoie, avec le courriel de l'Amicale de Vaufrèges, à Monsieur le Commissaire enquêteur du PPRIF de Marseille.*

*Dans le vallon du Cerisier, coeur du PN des Calanques, la carte des enjeux du PPRIF, soumis à l'enquête publique, identifie 3 bâtiments alors qu'il n'y a aucun bâtiment ni piscine.*

*Dans la première partie de la pièce jointe vous avez la preuve qu'il s'agit d'une falsification des planches du PLU.*

*Laisser subsister, sur les planches du PLU et la carte des enjeux du PPRIF, ces bâtiments fantômes c'est prendre le risque de voir accorder des permis de construire pour la réhabilitation de bâtiment qui n'existent pas.*

*Au vu des péripéties de la carrière antique du Bd de la Corderie nous pouvons craindre que vous ne puissiez vous opposer à la délivrance d'autorisations d'urbanisme sur un terrain appartenant à la ville de Marseille*

*Sans résultat j'ai fait ces observations, auprès du Tribunal Administratif, lors des modifications n° 1 et 2 du PLU, la modification n°3 excluant la planche 98 du PLU.*

*Pour La consultation sur le PPRIF j'ai envoyé un dossier mais les bâtiments fantômes du vallon du Cerisier sont toujours répertoriés sur la carte des enjeux soumis à l'enquête publique.*

*Dans le coeur du PN des Calanques il y a des braconniers de la mer mais aussi des individus qui falsifient les documents d'urbanisme.*

*Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, nos remerciements pour la protection du Parc National des Calanques ».*

## Menace de saccage et bétonisation du site archéologique de la Corderie Une honte pour Marseille !



Un projet immobilier dans le quartier de la Corderie à Marseille a permis une découverte majeure, celle d'une carrière grecque du VI<sup>e</sup> siècle avant J.C. Le terrain, qui comprenait une partie d'un jardin public, a été vendu, en juillet 2016, par la ville de Marseille, au promoteur ADIM PACA, du groupe Vinci, pour un projet immobilier.

Le projet de construction comporte un immeuble résidentiel (109 logements, 8 étages, 24 m de hauteur), un parking souterrain de 3 niveaux, des commerces, une crèche, sur une superficie au plancher de 6500 m<sup>2</sup>.



Cette découverte a aussitôt fait l'objet d'un arrêté préfectoral de demande de diagnostic archéologique préventif qui a été confié à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives). Les fouilles se sont étalées du 4 avril au 16 juin 2017.

En fait on venait de découvrir les vestiges d'une carrière grecque exploitée, à ciel ouvert, voici 2600 ans ! Comblée et protégée par des remblais hétérogènes, la carrière est dans un état de conservation remarquable. On y découvre des pierres de taille utilisées à l'époque comme principal matériau de construction de la ville naissante de Massilia. On y découvre aussi la taille de sarcophages, de colonnes grecques, de meules, de couvercles de jarre, etc. L'état de conservation exceptionnel permettra de faire revivre ce lointain passé par les images de synthèse.

Par quel hasard, par quelle chance, par quel miracle, venait-on de découvrir un tel témoin inestimable du lointain passé de la cité phocéenne ? La découverte était exceptionnelle, un jalon vieux de 26 siècles de l'histoire de Marseille !

Une telle découverte semblait suffisante pour annuler le permis de construire de l'aménageur. Point du tout, Monsieur Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille n'a-t-il pas déclaré que la construction se ferait.

Aussitôt, atterré par cette déclaration, à l'initiative de Gilbert Laurens et de Guy Coja, un groupe de contestation s'est constitué comprenant les riverains et habitants du quartier, le CIQ Saint-Victor-Corderie-Tellène, le collectif « Laisse béton », le Club Amitié, Social et Culturel (CAS 7), Sandrine, la passionnée, etc.

Ont été aussitôt alertés : le Président de la République Emmanuel Macron, la Ministre de la culture Françoise Nyssen, le Ministre de la Transition écologique et Solidaire Nicolas Hulot, le Préfet de région Monsieur Bouillon, le Maire de Marseille Jean-Claude Gaudin, le Président de la Région PACA Renaud Muselier, Stéphane Bern Monsieur Patrimoine, l'ambassadeur de Grèce.

Face à cette pression et après examen du rapport préfectoral et de l'expertise de l'INRAP, la Ministre de la Culture a déclaré, le 12 septembre 2017, soustraire du permis de construire une surface de 635 m<sup>2</sup> de la carrière antique. Cette surface sera protégée au titre des monuments historiques.

Ce fut évidemment un tollé général : 635 m<sup>2</sup> sur une surface totale de la carrière de 6500 m<sup>2</sup> ! Le CIQ avait déposé le 7 septembre 2017, devant le Tribunal Administratif, un recours en annulation de la décision préfectorale accompagné d'une demande de référé suspensif. La cour de cassation a également été saisie.

Il n'était pas possible d'accepter de voir protéger une surface ridiculement petite, encerclée, étouffée par l'immeuble géant et de voir disparaître le reste de ces trésors sous le béton ! La carrière forme un tout indissociable d'une valeur exceptionnelle pour l'histoire de Marseille la grecque.

Un groupe d'experts de haut niveau fut aussitôt constitué pour renforcer et justifier les actions engagées par les opposant à ce massacre :

- Jean Courtin, éminent préhistorien, directeur de recherche au CNRS, auteur de la datation du bestiaire de la grotte Cosquer.
- Patrice Arcelin, directeur de recherche au CNRS, directeur des fouilles du site archéologique d'Entremont, (Aix en Provence)
- Alain Nicolas, docteur en archéologie, conservateur en chef des musées de France, fondateur du musée d'histoire de Marseille.
- Michel Bats, directeur de recherches honoraire en archéologie au CNRS
- Robert Gilles, archéologue, docteur en histoire
- Gérard Onoratini, directeur de recherches au CNRS.
- Gilbert Buti, professeur émérite en histoire à l'université Aix-Marseille.
- Patrick Villiers, professeur émérite en histoire moderne à l'université du littoral de la Côte d'Opale, fondateur du centre de recherche en histoire atlantique et littorale.
- Michel Villeneuve, directeur honoraire de recherches en géologie au CNRS.
- David Plouviez, président de la société française d'histoire maritime.

L'archéologue de la DRAC, favorable au projet immobilier et sur lequel la Ministre de la culture fonde sa décision, est bien isolé face à cet aéroportage d'experts de très haut niveau !

En ce qui concerne UCL, fidèle à sa méthode, elle a apporté son soutien au groupement des opposants. Nous avons participé à toutes les manifestations et réunions notamment sur le terrain. Nous avons adressé une lettre ouverte à Monsieur Jean-Claude Gaudin et à Madame Françoise Nyssen et également un courrier urgent à Emmanuel Macron.

**Lettre à Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République,**  
Palais de l'Élysée, 55 rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris

Marseille le 10 octobre 2017

Objet : Sauver le site archéologique de la Corderie, à Marseille.

Extrême urgence

« *Monsieur le Président,*

*Nous vous prions de trouver, en pièces jointes, les documents suivants :*

- . *Copie de notre communiqué de presse du 9 octobre 2017.*
- . *Copie de la lettre ouverte adressée à Monsieur Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille.*
- . *Copie de la lettre adressée à Madame la Ministre de la Culture Françoise Nyssen.*

*L'heure est grave. Le site archéologique de la Corderie, d'une valeur inestimable, est menacé de disparaître, en grande partie, sous le béton d'un aménageur, avec l'accord du Maire de Marseille et d'un Ministre de votre gouvernement. Un tel massacre du patrimoine marseillais a soulevé une réprobation générale de la population.*

*Vous êtes le dernier recours, l'ultime rempart pour sauver ce trésor de notre patrimoine national. Les Marseillais vous en seraient profondément reconnaissants.*

*Dans cet espoir, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos meilleurs sentiments. »*

Professeur Henry Augier  
Président d'UCL

## **Marseille, la honte !**

La ministre de la culture, Françoise Nyssen s'est de nouveau exprimée, hier samedi 7 octobre, sur la destinée du site archéologique de la Corderie. Ne tenant nullement compte de la demande de la population et des arguments des archéologues de grand renom, elle persiste à isoler artificiellement une parcelle ridiculement petite d'une unité indissociable.

Comment comprendre qu'une telle haute autorité, en charge de la culture, privilégie le béton et les intérêts d'un promoteur à la conservation totale d'un des jalons manquants, d'une valeur exceptionnelle, de l'histoire de la cité phocéenne ? Comment expliquer aussi l'acharnement de Monsieur le Maire Jean-Claude Gaudin à noyer dans le béton ce joyau de notre patrimoine marseillais et national !

Marseillais réagissez ! Rejoignez les CIQ et les associations de défense des valeurs et des richesses de notre ville ! Manifestez votre opprobre en adressant une supplique à Madame Nyssen et à Monsieur Gaudin ; il faut que le Ministère et la Mairie soient submergés par vos cartes postales de réprobation et de perte d'estime.

Marseille le 8 octobre 2017.

Lettre à : **Monsieur Jean-Claude Gaudin, Maire, Hôtel de Ville, 13233 Marseille Cedex 20**  
le 17 septembre 2017.

« *Monsieur le Maire,*

*Nous avons bien reçu votre réponse à notre courrier du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et nous vous en remercions.*

*Comme vous, les membres de notre Conseil d'Administration et moi-même, n'avons pas la prétention d'être compétents en matière d'archéologie. La situation cependant nous interpelle, ce qui vous explique notre initiative à faire appel à votre haute autorité.*

*D'une part l'INRAP et Madame Nyssen Ministre de la Culture se contentent de préserver une superficie ridicule de 635 m<sup>2</sup>.*

*D'autres part, des archéologues de très grande renommée nationale et internationale se sont prononcés pour préserver ce site dans sa totalité car formant un tout indissociable. Il ne s'agit pas de n'importe qui : Monsieur Jean Courtin, éminent préhistorien, Directeur au CNRS, auteur de la datation du bestiaire de la grotte Cosquer ; Monsieur Patrice Arcelin, Directeur de recherche au CNRS, Directeur des fouilles du site archéologique d'Entremont (Aix-en-Provence) ; Monsieur Gérard Oneratini, Directeur de recherche au CNRS ; Monsieur le Professeur Gilbert Buti ; Monsieur le Professeur Patrick Villiers ; Monsieur Alain Nicolas, Conservateur en chef des musées de France, etc.*

*Il suffit d'ailleurs de voir les photos du site pour constater que les zones non classées recèlent des vestiges bien plus importants que des traces insignifiantes.*

*Vieux de tant de siècles, ce site raconte une partie de l'histoire peu connue de Marseille et son rapport avec la Grèce. Le sol, quand il est enrichi des témoins les plus précieux de notre histoire, celle de Marseille en particulier, ne peut être livré à la démolition des pelleteuses et bulldozers et à la convoitise des aménageurs ! Est-il soutenable de voir une petite portion isolée de cette richesse de notre patrimoine se trouver coincée et écrasée par la masse de béton d'un grand immeuble et d'un mur de soutènement ?*

*Contrairement à d'autres villes du Sud-Est (Arles, Orange, Nîmes, Vaison-la-Romaine, Saint-Rémy, Nice même) Marseille est pauvre en témoins du passé. Or, voilà que vient de se révéler au grand jour, par on ne sait quel miracle, un jalon important de l'histoire de la cité phocéenne, un joyau de notre patrimoine historique. Pourquoi ne pas profiter de cette aubaine, de cette chance ? Comment est-il possible d'envisager de détruire une telle richesse dont la mise en valeur aurait également un haut intérêt touristique ?*

*Pérenniser un tel trésor, le mettre en valeur, c'est conserver un jalon des plus précieux du lointain passé de notre ville ; c'est aussi favoriser la culture, disposer d'un musée de plein air, enrichir les activités touristiques de Marseille, aérer un quartier qui en a grandement besoin.*

*Me référant à votre attachement profond aux valeurs de notre ville, à la sensibilité qui est la vôtre, vous ne pouvez pas accepter une telle dilapidation de notre patrimoine archéologique !*

*La « Corderie » a suscité une large mobilisation des Marseillais, tous ceux qui ont dans les « tripes » la défense de ce qui fait la valeur de notre grande métropole méditerranéenne. Vous êtes le dernier recours, le dernier bastion contre une telle gabegie, contre un tel scandale où le béton l'emporterait sur les valeurs patrimoniales. Vous ne pouvez pas décevoir les Marseillais. Vous ne pouvez pas oublier les valeurs que vous avez enseignées à vos élèves pendant les 15 ans de votre carrière de professeur d'histoire et de géographie.*

*Un geste salvateur de votre part marquerait d'une façon indélébile, dans la pierre, votre attachement viscéral à la cité phocéenne.*

*Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de notre considération distinguée. »*

*Professeur Henry Augier, Président d'UCL*

Lettre à : Madame Françoise Nyssen, Ministre, Ministère de la Culture, 3 rue de Valois, 75001 Paris

le 28 septembre 2017

« Madame la Ministre,

*Nous vous prions de trouver, en pièce jointe, une copie de la lettre ouverte adressée à Monsieur Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille. Vous y trouverez l'essentiel de ce qu'éprouvent les Marseillais à l'annonce du recouvrement par le béton du site archéologique de la Corderie, l'un des plus précieux jalons manquants de l'histoire de la cité phocéenne.*

*Il est inconcevable de voir une petite portion conservée, étouffée, entre les murs de béton de l'aménageur, alors que le site forme un tout indissociable d'un grand intérêt archéologique, touristique et culturel.*

*Madame la Ministre, vous ne pouvez pas privilégier les intérêts d'un aménageur sans scrupule au détriment d'un élément fondamental du patrimoine marseillais et national.*

*Une décision ferme de votre part, en totale harmonie avec Monsieur Gaudin, en faveur de la protection totale de ce site marquerait d'une façon indélébile votre passage au Ministère de la Culture.*

*C'est du moins notre souhait le plus cher et celui de tous les Marseillais qui ont à cœur la protection des richesses de leur ville.*

*Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments. »*

*Professeur Docteur Henry Augier  
Président d'UC*





## **Non au massacre des vestiges archéologiques de l'espace Corderie**

### **Oui à leur mise en valeur**

#### **Lettre de soutien**

*« L'association fédérative Union Calanques Littoral se déclare solidaire des actions du CIQ Saint Victor-Corderie-Tellène, du collectif laisse béton, du Club Amitié, Social et Culturel (CAS 7), des autres groupements associés, des personnalités marseillaises et des habitants dans leur engagement inflexible pour la sauvegarde du site archéologique de la Corderie dans sa totalité.*

*Découvert par on ne sait quel miracle vient de se révéler à nous l'un des plus précieux témoins de l'histoire de Marseille. Protégé par recouvrement pendant 26 siècles, ce site raconte une partie de l'histoire peu connue de la cité phocéenne et son rapport avec la Grèce.*

*Le sol, quand il est enrichi des témoins les plus précieux de notre histoire, celle de Marseille en particulier, ne peut être livré à la démolition des pelleteuses et bulldozers et à la convoitise des aménageurs ! Est-il soutenable de voir une petite portion isolée de cette richesse de notre patrimoine se trouver coincée et écrasée par la masse de béton d'un grand immeuble et d'un mur de soutènement alors qu'il constitue un tout indissociable ?*

*Pérenniser un tel trésor, le mettre en valeur, c'est conserver un jalon des plus précieux du lointain passé de notre ville ; c'est aussi favoriser la culture, disposer d'un musée et d'un jardin de plein air, enrichir les activités touristiques de Marseille, aérer un quartier qui en a grandement besoin.*

*Est-il possible, est-il concevable, est-il acceptable de voir certaines hautes autorités favoriser les intérêts d'un aménageur peu lesté de scrupules au détriment d'un des plus précieux trésors venus du fond des âges... de préférer le béton au patrimoine... le fric à la culture ! »*

*Pour le Conseil d'Administration  
Henry Augier  
Président*

## Site archéologique de la Corderie

### Réponse au communiqué de presse déplorable de la Ministre de la Culture

*« On ne peut rester indifférent au communiqué de presse déplorable de la Ministre de la culture Françoise Nyssen.*

*En dépit des témoignages d'un aréopage d'archéologues et d'historiens de haut niveau, des dossiers argumentaires des associations et CIQ, de la mobilisation des Marseillais, la Ministre persiste dans une supercherie inacceptable.*

*Sous couvert de sauver un espace ridiculement petit qui se trouvera coincé, écrasé par les murs de béton de l'aménageur, elle sacrifie l'un des vestiges les plus importants du lointain passé de la cité phocéenne. D'après les spécialistes, le site forme un tout indissociable qu'on ne peut dénaturer.*

*Pérenniser un tel trésor, le mettre en valeur, c'est conserver un jalon des plus précieux du commencement de Massilia, notre ville ; c'est aussi favoriser la culture, disposer d'un musée et d'un jardin de plein air, enrichir les activités touristiques et éducatives de Marseille, aérer un quartier qui en a grandement besoin.*

*Verra-t-on l'un des plus précieux trésors archéologiques de France, qui s'est révélé à nous par on ne sait quel miracle, être détruit et englouti sous les gravats et le ciment ?*

*La réprobation s'élève, s'amplifie, se généralise, franchit nos frontières, jusqu'au blâme !*

*Est-il seulement concevable qu'une Ministre, en charge de la culture, privilégie le béton au patrimoine... le fric à la culture !*

*N'y aura-t-il pas un sursaut de lucidité du gouvernement dans la mesure où il en va de sa crédibilité et de son image de marque en France comme à l'étranger ?*

*Notre combat continue plus que jamais.»*

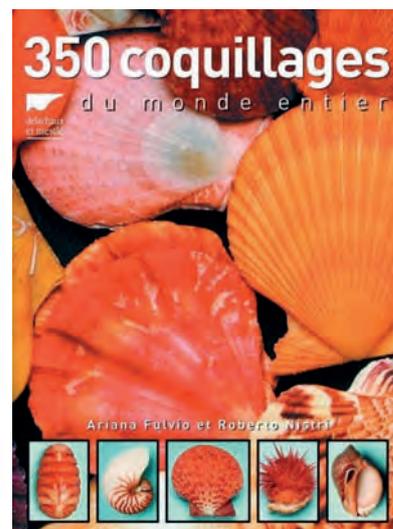
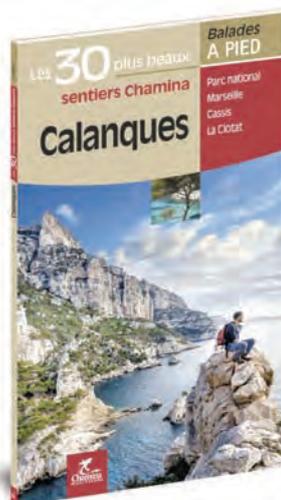
*Union Calanques Littoral, C.I.Q. St Victor, Corderie, Tellène, associations « Collectif Laisse Béton », « C.A.S. 7<sup>ème</sup> » et « Citoyen 13 »*





# A la devanture du libraire

- Arienne Fulvo et Roberto Niskri. **350 coquillages du monde entier**. Delachaux et Niestlé éditeur Paris, 2005, 256 pages.
- FFRP. **Les calanques à pied : Parc National des Calanques, 28 promenades et randonnées**. Topo guide. Fédération Française de Randonnées pédestres. Edition révisée et augmentée, 2 mai 2016, 112 pages, 15,20 euros.
- Lombard P, **Dictionnaire amoureux de Marseille**. Plon, 2008, 579 pages, 24,50 euros.
- Mille J, **Les calanques et massifs voisins**. *Histoire d'une cartographie*. Naturalia Publications, 2015, 128 pages, 24 euros.
- Monnier X., **Marseille, ma ville. Portrait non autorisé**. Les éditions des Arènes, 2013, 334 pages, 19,80 euros  
(Une satire de la cité phocéenne, tout y est ou presque: beautés, trésors, misères, foot et Tapie, règlements de compte, grand banditisme, quartiers nord, drogues, les affaires Guérini, Deferre, Gaudin et bien d'autres...).
- Œuvre collective. **Calanques, les 30 plus beaux sentiers**. Editions Chemina, 2016, 63 pages, 12,50 euros.
- Œuvre collective. **Carte pliée des calanques**. IGN, avril 2017, 12 euros.
- Petit futé. **Calanques, Marseille, Cassis, Côte Bleue, La Ciotat**. Nouvelles éditions de l'université, juillet 2017, 141 pages 4,95 euros.



Notre magazine, comme vous avez pu le remarquer, devient volumineux du fait que nous voulons que vous soyez parfaitement au courant des problèmes qui se posent dans les calanques et de nos actions. A raison de 4 fois par an, ce budget devient lourd et nous avons décidé à l'assemblée générale du 17 juin 2017 de ne pas augmenter en 2018 la cotisation de base (15€) mais de demander une participation de 5€ aux personnes qui souhaitent recevoir l'Echo par la poste.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement nos donateurs dont certains sont très généreux et nous parrainent, contribuant déjà largement à cette participation, et nous aidant significativement à financer les actions en justice que nous devons mener pour faire avancer la cause de la protection des calanques et de la méditerranée. Nous vous demandons de renseigner toutes les rubriques de vos coordonnées, même si nous devons les connaître, en particulier vos adresses électroniques car nous avons quelques retours dus à des adresses erronées



#### ADHÉSION – FAITES ADHÉRER VOS AMIS

*Ce sont les cotisations qui permettent à UCL de mener à bien la mission qu'elle s'est donnée et que vous lui confiez : **protéger le massif des Calanques contre toute dégradation.***

Je soussigné (e) : .....

Demeurant : .....

Portable : ..... Adresse e-mail : .....

#### **Adhère à UCL pour l'année 2018**

<b>Adulte :</b>	à partir de :	15 euros	<b>Membre donateur :</b>	à partir de :	20 euros
<b>Couple :</b>	à partir de :	25 euros	<b>Association :</b>	à partir de :	35 euros
<b>Mineur, Etudiant :</b>	à partir de :	5 euros	<b>Parrainage :</b>	à partir de :	50 euros.

**Participation pour recevoir l'Echo des Calanques par la poste : 5 euros.**

*À envoyer à la trésorière : Chantal Thomas, 81 boulevard Chave, 13005 Marseille.*

**L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral.** 16, traverse des Baudillons - 13013 Marseille -

N° ISSN: 1251-3741

Directeur de la publication : Henry Augier- Imprimé par nos soins avec la participation de Renée Dubout, Michel Cuchet, Claude Thomas, Jacky Plauchud, Catherine Vieilledent, Madeleine Barbier, Christian Guillaume, Eliane Nougier.

Site : <http://ucl.association.free.fr/> - forum : <http://calanco.fr/forum/> Echo des Calanques n° 59

31/32

Mail : [unioncalanqueslittoral@gmail.com](mailto:unioncalanqueslittoral@gmail.com) - facebook : <https://www.facebook.com/UnionCalanquesLittoral/>



**GARDANNE**

# UNION CALANQUES LITTORAL

Association de protection  
du site des Calanques

**CASSIS**

**MARSEILLE**

La Madrague de Montredon  
Escalette  
Cortiou  
Sormiou  
Morgiou  
Sugiton  
En Vau  
Port Miou  
Callelongue  
Riou

 Zones de pollutions

Site : [ucl.association.free.fr](http://ucl.association.free.fr)  
Forum : [calanco.fr/forum](http://calanco.fr/forum)  
E-mail : [unioncalanqueslittoral@gmail.com](mailto:unioncalanqueslittoral@gmail.com)

## Passionnés des Calanques, venez nous rejoindre et participer !



Site Internet

*Association de passionnés  
depuis 25 ans UCL regroupe toutes les volontés  
pour sauvegarder les Calanques*



Facebook

**Association Loi 1901 créée en 1992**  
16 traverse des Baudillons, 13013 Marseille

**Président : Henry AUGIER**, docteur d'État es-sciences, ex-directeur du laboratoire de Biologie marine fondamentale et appliquée et responsable de l'Enseignement des pollutions à l'Université de la Méditerranée. Professeur honoraire à l'École nationale des Travaux publics de l'État.

**Vice-présidente : Renée DUBOUT**, docteur d'État es-sciences, ex-chercheur au CNRS.